Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212000335-20261123-2026011108modif-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/11/2026
Publication : 24/11/2026

Bastia
CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 12 novembre 2026

Objet : Désignation de représentants supplémentaires de la ville au sein du conseil portuaire du Vieux-Port

Date de la convocation : 6 novembre 2026
Date d'affichage de la convocation : 6 novembre 2026
L'an deux mille vingt-six, le douze novembre à 17h30 le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles SIMEONI

Nombre de membres composant l'assemblée : 43
Nombre de membres en exercice : 43
Quorum : 22
Nombre de membres présents : 38
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur Gilles SIMEONI ; Madame Emmanuelle De GENTILI ; Monsieur Pasquale CASTELLANI ; Madame Hélène BERETTI ; Madame Mattea LACAVE ; Monsieur Serge LINALE ; Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA ; Monsieur Didier GRASSI ; Madame Françoise FILIPPI ; Monsieur Antoine GRAZIANI ; Madame Josephine NATALI ; Monsieur Pierre PIERI ; Monsieur François FABIANI ; Madame Anne-Marie CARRIER ; Madame Catherine CASIMIRI ; Madame Carulina COLOMBANI ; Monsieur Franck DASSIBAT ; Monsieur Alain Del MORO ; Monsieur Michel GRIMALDI D'ESDRA TERRACHON ; Madame Angelina MANGANO ; Madame Danielle MATTEI ; Madame Mathilde MATTEI ; Madame Marie-Dominique NASICA ; Monsieur Pierre ORSINI ; Monsieur Laurent PAPAZIAN ; Monsieur Pierre SAVELLI ; Madame Marie STROMBONI; Monsieur Philippe VIGNOLI ; Monsieur Jean-Martin MONDOLONI ; Monsieur Julien MORGANTI ; Monsieur Sylvain FANTI ; Madame Allison FIESCHI ; Madame Josepha OLIVESI ; Madame Marie-Claire POGGI ; Madame Hélène SALGE ; Monsieur BATTINI Nicolas ; Monsieur Michel BRUSCHINI ; Madame Valérie IDDA.

Etaient absents :

Ont donné pouvoir :
Madame Emmanuelle LUCIANI à Monsieur Pierre SAVELLI ;
Monsieur Paul TIERI à Monsieur Antoine GRAZIANI ;
Monsieur Philippe CIMINO à Madame Hélène BERETTI ;
Monsieur Matthieu RICCI à Madame Allison FIESCHI
Monsieur Jean-Sébastien de CASALTA à Monsieur Julien MORGANTI

Monsieur Gilles Simeoni ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Antoine Graziani élu secrétaire prend place au bureau

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212000335-20261123-2026011108modif-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/11/2026
Publication : 24/11/2026

Le conseil municipal,

Vu le Code des ports maritimes et notamment son article L601-1;

Vu la délibération municipale n°2026/01/AVR/19 en date du 23 avril 2026 portant désignation des représentants de la ville au sein du conseil portuaire du Vieux-Port ;

Vu l'arrêté n°04.36 du Conseil exécutif de Corse en date du 12 mai 2004 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 9 novembre 2026 ;

Considérant la désignation des membres de la ville de Bastia au sein du conseil portuaire pour les activités pêche et plaisance du port de Bastia, dont un représentant désigné en son sein par le conseil municipal, deux représentants du concessionnaire et de son personnel lors du conseil municipal du 23 avril 2026;

Considérant les représentants désignés après validation du conseil municipal du 23 avril 2026 suivants :

- afin de siéger au sein du conseil portuaire du Vieux-Port en qualité de représentant du conseil municipal sont Monsieur Vignoli Philippe (titulaire) et Monsieur Grassi Didier (suppléant).

- afin de siéger au sein du conseil portuaire du Vieux-Port en qualité de représentant du concessionnaire sont Madame Carrier Anne-Marie (titulaire) et Monsieur Tieri Paul (suppléant).

- afin de siéger au sein du conseil portuaire du Vieux-Port en qualité de représentants du personnel du concessionnaire sont Monsieur Jérôme Terrier, titulaire (es qualité de directeur général des services) et Monsieur Michel Borchia (es qualité de responsable du vieux port de Bastia), suppléant.

Considérant que conformément à l'arrêté n°04.36 du Conseil exécutif de Corse en date du 12 mai 2004 il y a lieu de modifier la délibération susvisée en proposant un membre supplémentaire et son suppléant en qualité de représentants du concessionnaire, les instances devant se réunir à bref délai ;

Considérant que le vote relatif à la désignation des membres a lieu dans les conditions de droit commun au scrutin secret sauf à ce que l'assemblée délibérante vote à l'unanimité de procéder à un scrutin à main levée.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe VIGNOLI,

Après en avoir délibéré,
A la majorité de votants, Monsieur Julien MORGANTI ; Monsieur Sylvain FANTI ; Madame Allison FIESCHI ; Madame Marie-Claire POGGI ; Monsieur Nicolas BATTINI, Monsieur Michel BRUSCHINI et Madame Valérie IDDA s'étant abstenus.

Article 1 :

- **Décide** de ne pas procéder au scrutin secret à la nomination du membre du conseil municipal destiné à siéger au sein du conseil portuaire du Port de Toga.

Article 2 :

- **Décide** de désigner un membre titulaire et un membre suppléant afin de siéger au sein du conseil portuaire du Port de Toga en qualité de représentant du concessionnaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212000335-20261123-2026011108modif-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/11/2026
Publication : 24/11/2026

- **Monsieur Michel GRIMALDI D'ESDRA TERRACHON : titulaire**
- **Madame Marie STROMBONI : suppléant**

Article 3 :

- **Modifie** la délibération 2026/AVR/01/19 du 23 avril 2026 afin de la compléter.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement le 20/11/2026

Antoine GRAZIANI



Le Maire,

Signé électroniquement le 20/11/2026

Gilles SIMEONI



Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.
La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.